



Le Centre de Ressources Biologiques de la Martinique (CeRBiM) :

- du fait de son activité exclusive et spécifique est aujourd’hui un service professionnel qui peut répondre à l’attente des chercheurs académiques et industriels qui ont besoin d’accéder à des ressources biologiques humaines de qualité, en toute impartialité et transparence.
- depuis 2007, a mis en place des activités d’aide à la mise en place de collection, de collecte, de préparation, de transformation, de conservation et de mise à disposition de Ressources Biologiques.
- a été certifié à la norme NF S96 900 d’avril 2017 à mars 2023.
- Et a obtenu sa certification aux normes ISO 9001 et ISO 20387 depuis le 29 mars 2023.

La Direction du CeRBiM a défini une politique qui a pour objectif stratégique d’organiser l’ensemble de ses activités afin d’assurer la maîtrise et l’amélioration continue de la gestion des collections, dans le respect de la législation, de la réglementation, des savoir-faire internationaux et des parties intéressées.

Cette politique est déployée par le Responsable CeRBiM et l’équipe opérationnelle, avec l’appui de la gouvernance du pôle Biologie Pathologie, autour des axes suivants :

→ AXE 1 – Activité biobanking

- élaborer et mettre en œuvre la stratégie du CERBIM ;
- restructurer l’activité par la poursuite des démarches pour la mise à disposition de locaux répondant aux exigences normatives ;
- poursuivre les engagements au sein des réseaux régionaux, nationaux et internationaux auxquels le CeRBiM est affilié ;
- Garantir une gestion éthique des ressources biologiques, en conformité avec les règles de confidentialité, et en assurant la sécurité biologique et physique des échantillons.

→ AXE 2 – Activité Qualité

- poursuivre la stratégie d’amélioration continue de la qualité, de la gestion des risques en y intégrant les actions relatives aux changements climatiques selon la norme ISO 9001 « Systèmes de Management de la qualité ».
- prendre en compte l’évolution du Système Management de la Qualité pour le passage à l'accréditation selon la norme ISO 20387 « Exigences générales relatives au Biobanking » avant 2030,

→ AXE 3 – Activité réglementaire

- mise à jour et suivi réglementaire ;
- mise en conformité au regard des obligations réglementaires ;
- respect de la décision des patients concernant le consentement pour l'utilisation de leurs ressources biologiques.

→ AXE 4 – Collaboration avec les Equipes de Recherche

- coordonner les activités, dans le respect des exigences normatives en appliquant les règles de fonctionnement du CERBIM ;
- échanger sur les données scientifiques et techniques ;
- s’assurer de la satisfaction des équipes impliquées dans les activités Recherche.

La Direction Générale du CHU Martinique, consciente des enjeux régionaux, nationaux et internationaux liés aux réseaux de CRB, apporte son soutien stratégique en :

- Assurant une responsabilité déléguée au Pôle Biologie Pathologie, garantissant la cohésion et une gestion impartiale de la structure pour l’atteinte des objectifs qualité,
- Accompagnant le CeRBiM dans le management global de la qualité afin de pérenniser ses activités de biobanque,
- Mettant à disposition les ressources nécessaires au sein du Pôle pour la formation continue et le développement des compétences de l’équipe,
- Révisant régulièrement la politique qualité du CeRBiM afin de maintenir sa pertinence face aux exigences des parties prenantes et aux évolutions du secteur.

Nom – prénom
Date
Signature

Délégué à l’UNIVERSITÉ DE MARTINIQUE
Le Directeur Général

Directeur
Pôle Laboratoire
Nathalie ZINI-BALLET
20.11.2025

Chef de Pôle
Laboratoire
Nicole DESBOIS-NOGARD
20.11.2025
CHU de Martinique
Chef de Pôle
Pôle Biologie-Pathologie
UF 7179

Responsable(s) CeRBiM